

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

sworn statement

Demander une carte de séjour
obtaining a residence permit

Je soussigné(e),

I, the undersigned

Nom (*Last name*), Prénom (*First name*)

Déclare sur l'honneur, n'avoir jamais été condamné tant dans mon pays d'origine, qu'ailleurs, ne pas avoir été frappé d'une déchéance légale de faire commerce, n'avoir aucune affaire en cours avec la justice ou avec les services de police.

I, the undersigned, declare on my honour that I have never been convicted of a crime in my country of origin or elsewhere, have not been the subject of a legal disqualification to trade, and am not involved in any pending legal or police cases.

Dans le cas contraire, je m'engage à apporter toutes précisions et justificatifs nécessaires au fonctionnaire de Police lors de mon entrevue. *If this is not the case, I must provide the police officer with precise details and the necessary supporting documents during my interview.*

Je prends acte que toute fausse déclaration de ma part est prévue et réprimée par l'article 98 du Code Pénal. *I acknowledge that any false declaration on my part is subject to and punishable under Article 98 of the Penal Code.*

Je m'engage à déclarer à la Sûreté publique tout changement de situation.
I undertake to declare any changes in my circumstances to Monaco Police Department

Je reconnais avoir pris connaissance de la notice du Service des Titres de Circulation concernant l'échange de permis de conduire, qui est jointe au présent. Je m'engage à régulariser ma situation dans le délai imparti, s'il est fait droit à ma demande de carte de séjour.
I recognize to have acquainted with the note of the Service des Titres de Circulation concerning the exchange of driving licence, attached to this document. I commit to settle my situation within the time limit, if it's acceded to my request of resident's card.

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis sur la présente demande et m'engage à restituer les documents administratifs monégasques en cas de départ de la Principauté.
I declare that the information given on this document is correct and undertake to return the Monegasque administrative documents in the case of my departure from the Principality

Monaco le, Signature du demandeur de la carte de la carte de séjour
Monaco, (date) Signature of the applicant for the residence permit card

Objet : Nouvelle résidence en Principauté de Monaco - Permis de conduire

Madame, Monsieur,

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire étranger, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 116 de l'Ordonnance Souveraine n° 16.545 du 15 décembre 2004 du Code de la Route « tout titulaire d'un permis de conduire étranger venant fixer sa résidence ou son domicile à Monaco doit obligatoirement solliciter l'échange de son permis national contre un permis délivré par le Service des Titres de Circulation ».

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le délai maximum d'une année à compter de la date figurant sur votre carte de résident que vous disposez pour échanger votre permis de conduire.

Dépassé ce délai, votre permis de conduire sera considéré comme nul et vous serez dans l'obligation de vous présenter aux épreuves théorique et pratique du permis de conduire monégasque pour conduire un véhicule immatriculé en Principauté de Monaco.

Afin de connaître des modalités administratives autorisant l'échange de votre permis, vous voudrez bien prendre, dans les meilleurs délais, l'attache du Service des Titres de Circulation.

Si toutefois vous êtes déjà en possession du permis de conduire monégasque, vous voudrez bien ne pas tenir compte de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service

Subject: New residence in the Principality of Monaco – Driving Licence

Dear Sir or Madam,

If you are the holder of a foreign driving licence, I have the honour of informing you that, pursuant to Article 116 of Sovereign Order No. 16.545 of 15th December 2004 of the road traffic regulations any holder of a foreign driving licence who establishes his/her main residence or domicile in Monaco is required to exchange his/her national driving licence for a licence issued by the Driver and Vehicle Licensing Department."

In addition, I draw your attention to the maximum time limit of one year from the date shown on your resident's card, during which time you must exchange your driving licence.

Beyond this period, your driving licence will be considered null and void and you will be obliged to sit the Monegasque theory and practical tests required for the Monegasque driving licence in order to drive a vehicle registered in the Principality of Monaco.

For full details of the administrative procedures authorising the exchange of your driving licence, please contact the Driver and Vehicle Registration Department as soon as possible.

If, however, you already possess a Monegasque driving licence, please disregard this letter.

Yours faithfully,

The head of Department